



ORPC du district de Lavaux-Oron

Comité de direction

p.a. ORPC du district de Lavaux-Oron
Rte de l'Industrie 15 – 1072 Forel-Lavaux

**PRÉAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
N° 03-2024**

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Budget 2025

Responsabilité(s) du dossier :

- Jean-Marc Chevallaz, président du CODIR

Forel, le 29 août 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers intercommunaux,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions légales,

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93a) situation au 01.07.2013
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes

le Comité de direction a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget de l'ORPC du district de Lavaux-Oron pour l'année 2025.

Le budget 2025 a été établi selon la répartition des activités et des charges ORPC, et les obligations liées à la Loi Fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), l'Ordonnance sur la protection civile (OPCi), la Loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile (LVLPCi).

Les commentaires figurant sur le budget 2025 vous apporteront plusieurs renseignements utiles. Le montant total à charge des communes s'élève à CHF 1'530'700.-, soit CHF 23.50 par habitant (situation au 31.12.2023, selon STATVD).

2. Conclusions

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'Association « ORPC du district de Lavaux-Oron »

- vu le préavis No 03 – 2024 du Comité de direction du 29 août 2024 ;
- vu le rapport de la commission de gestion ;

décide :

- d'approuver le budget 2025 de l'ORPC du district de Lavaux-Oron tel que proposé.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 29 août 2024.

Au nom du Comité de direction

Le Président			Le Secrétaire
	J.-M. Chevallaz		P. Favre

Annexe : budget 2025